

Réunion du 3 juin 2019

P.V. n° 37

Président : M. MASSON.

Présents : MM. DEMARET - FAURE.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

BARRAGES D'ACCESSION AU CHAMPIONNAT NATIONAL U19

Rappel du règlement

« II - Accession – Rétrogradation »

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U18 Régionaux avec les précisions ci-après :

a) accession au Championnat National U19

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 6 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des ½ finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les ½ finales.

La finale a lieu sur un terrain neutre désigné par la commission. »

La **FINALE** opposant les deux vainqueurs de ces ½ finales aura lieu le **samedi 08/06/2019 à 17h00** sur le **stade Jean-Pierre Astorgis à La Réole** (Gironde) :

JEUNESSE VILLENAVAISE / AVIRON BAYONNAIS

Temps réglementaire de 90 minutes (2 x 45 minutes), puis épreuve des tirs aux buts si égalité à la fin du temps réglementaire.

Le vainqueur de cette Finale de barrage d'accession accédera au Championnat National U19.

BARRAGES D'ACCESSION AU CHAMPIONNAT NATIONAL U17

Rappel du règlement

« II - Accession – Rétrogradation

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U16 Régionaux avec les précisions ci-après :

a) accession au Championnat National U17

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des ½ finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les ½ finales. La finale a lieu sur un terrain neutre désigné par la commission. »

La **FINALE** opposant les deux vainqueurs de ces ½ finales aura lieu le **samedi 08/06/2019 à 14h00** sur le **stade Jean-Pierre Astorgis à La Réole** (Gironde) :

ANGOULEME CHARENTE F.C. / PAU F.C.

Temps réglementaire de 90 minutes (2 x 45 minutes), puis épreuve des tirs aux buts si égalité à la fin du temps réglementaire.

Le vainqueur de cette Finale de barrage d'accession accédera au Championnat National U17.

COUPE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE U17

½ Finales :

La Commission homologue les résultats des 2 matches de ce tour (sous réserve d'éventuelles procédures).

La **FINALE** opposant les deux vainqueurs de ces ½ finales aura lieu le **samedi 08/06/2019 à 11h00** sur le **stade Jean-Pierre Astorgis à La Réole** (Gironde) :

E.S. SAINTES FOOTBALL / U.A. NIORT ST-FLORENT

Temps réglementaire de 90 minutes (2 x 45 minutes), puis épreuve des tirs aux buts si égalité à la fin du temps réglementaire.



Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 06/06/2019 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.